

Bulletin académique n° 316 / Juillet 2023

Projet de note de service concernant les modalités de mise en œuvre de la part fonctionnelle de l'ISAE / ISOE

La circulaire détaille les "modalités de mise en œuvre de la part fonctionnelle de l'ISOE et de l'ISAE au sein des écoles, collèges, lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels". Ci-dessous les points concernant LP et EREA :

- ISOE : Indemnité de suivi et d'orientation des élèves
- ISAE : indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves
- **Le remplacement de courte durée (RCD)** : Mission affichée comme prioritaire par le gouvernement. Elle fait l'objet d'une attention particulière dans la circulaire. Ainsi, dans les établissements du second degré, "un objectif collectif de couverture du besoin de RCD est défini par le chef d'établissement et se traduit dans le cadre d'un plan annuel. Les parts fonctionnelles sont attribuées en priorité pour couvrir le besoin de remplacement de courte durée identifié". Concrètement, "sauf cas particulier, il conviendra que la première mission porte sur le RCD".
- Seule cette mission de RCD ne peut "faire l'objet de demi-parts fonctionnelles", les autres missions pouvant se diviser en deux le cas échéant.
- **Dans les établissements régionaux d'enseignement adapté et lycées professionnels** : enseignement et accompagnement dans les périodes post-bac professionnel (24 heures) ; enseignement complémentaire en groupes d'effectifs réduits (24 heures) ; accompagnement des élèves en difficulté (pas de durée fixée) ; accompagnement vers l'emploi (pas de durée fixée).
- **En lycée professionnel, "le pacte peut comporter jusqu'à six parts fonctionnelles pour les enseignants"**.
- "L'accord des personnels volontaires est formalisé par une lettre de mission signée au plus tard en octobre par le chef d'établissement". La note souligne que "l'engagement à exercer une ou plusieurs missions est annuel". Il est en outre possible "d'attribuer ou de réattribuer une ou des missions en cours d'année aux personnels volontaires. Dans ce cas de figure, les parts fonctionnelles peuvent être versées par demi-parts et donnent lieu à une rémunération de la moitié du montant d'une part entière".
- Le texte précise que les parts fonctionnelles de l'ISAE ou l'ISOE sont versées mensuellement, d'octobre à juin. "Un contrôle rigoureux de la réalisation des missions par les chefs d'établissements est indispensable et peut conduire à un arrêt du versement et/ou un rappel en cas d'absence de service fait", insiste la note.
- Il est indiqué que "si les missions correspondant à l'engagement ne peuvent être exercées du fait de l'évolution des besoins du service, le signataire de la lettre de mission propose des missions alternatives". Dans ce cas, "les versements mensuels se poursuivent si l'agent les accepte". Si les missions ne sont pas réalisées par l'agent en raison du refus de celui-ci, "les versements doivent être suspendus voire rappelés pour prendre en compte la réalité du service fait".



CAPLP : près de 30 % des postes ne sont pas pourvus au concours externe et au 3ème concours

En 2023, quelque 1 370 postes sont offerts au concours externe (comme l'année dernière) de recrutement de professeurs de lycée professionnel, et 125 au troisième concours (+ 50 postes). Le nombre des candidats augmente de 11 % pour le concours externe et de 27 % pour le 3ème concours. Au total 1 062 candidats ont été admis aux deux concours pour 1 495 postes, soit 71 % de postes pourvus. A noter les très gros déficits aux concours externes de Biotechnologies, option santé-environnement et de Mathématiques - physique chimie.



Lourds déficits aux concours des professeurs de lycée professionnel : le SNUEP demande "une réflexion profonde"

"Il est temps d'ouvrir une réflexion profonde sur la formation initiale et continue des PLP", estime le syndicat FSU des professeurs de lycées professionnels. Le SNUEP tire les leçons des concours de recrutement : "Depuis longtemps l'enseignement professionnel peinait à recruter notamment dans les disciplines professionnelles. La réforme Blanquer est venue renforcer ce phénomène en impactant de nombreuses disciplines qui jusque-là faisaient le plein. Ainsi cette année, au CAPLP externe, en Mathématiques-sciences 96 postes seulement sont pourvus sur 245 (61 % de pertes), en Lettres-Histoire : 128 sur 160 places (20 % de pertes) et en Lettres-Anglais 68 sur 85 places (20 % de pertes). Dans l'ensemble 28 % des places n'ont pas été pourvues, là où avant ce chiffre tournait en moyenne entre 10 et 15 %."

Mais la réforme et le déplacement du concours en fin de master ne suffisent pas à expliquer ces résultats. "En effet, beaucoup de concours de la voie professionnelle ne sont pas concernés par ce changement (...). Cet échec est le symbole d'un manque d'attractivité flagrant du métier de professeur de lycée professionnel (...). Cela est aussi à mettre au compte des conditions de travail dégradées et des réformes successives depuis 15 ans : comment se projeter dans un métier que l'on réforme en permanence sans même en faire le bilan ?" Le SNUEP note également que les troisièmes concours n'ont pas fait le plein. "Sur les 125 places, 79 ont été pourvues."

Il en déduit que le "choc d'attractivité" annoncé n'a pas eu lieu. Il ne faudrait pas, estime l'organisation syndicale, que les académies compensent ces déficits par un "recours massif" à des contractuels. Elle demande "la mise en place de pré-recrutements ambitieux", une revalorisation des salaires, l'amélioration des conditions d'entrée dans le métier et l'abandon des "dispositifs pédagogiques chronophages" (la co-intervention et le chef d'oeuvre, ndlr). [Lire le communiqué.](#)

Allocation PFMP pour les élèves de la Voie Pro

Lors du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 15/06, l'administration a présenté les textes (Décret et Arrêté) instaurant cette allocation pour les élèves de la Voie Pro. Le SNUEP-FSU et la FSU s'y sont opposés et le vote du CSE a été sans appel : 4 POUR (MEDEF, PEEP et APEL) ; 41 CONTRE ; 20 ABST et aucun refus de vote. Mais comme le CSE n'est que consultatif, ces textes rentreront prochainement en application. Toujours lors de ce CSE, des textes modifiant les bénéficiaires potentiels (notamment au profit de la création des BDE dans les LP) du fond académique de mutualisation des GRETA ont été présentés et la FSU s'y est opposée.

« Revalorisation » du point d'indice !

Le [décret n° 2023-519](#) du 28 juin 2023 augmente la valeur du point d'indice de la fonction publique de 1,5 % à compter du 1er juillet 2023. La valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré est ainsi portée de 5 820,04 euros à 5 907,34 euros à compter du 1er juillet 2023. Le décret attribue des points d'indice majoré différenciés pour les indices bruts 367 à 418 au 1er juillet 2023. Il attribue par ailleurs 5 points d'indice majoré à compter du 1er janvier 2024.

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION ACADÉMIQUE DU 27 JUIN 2023 : quelques points concernant le LP

Additif carte formation

- Ouverture d'une FCIL au lycée Saint Louis à Bordeaux : Biotechnologie parcours Anatomie Cytologie Pathologiques et Biologie hautement spécialisée et non d'une MC car celle-ci n'existe pas.
- Ouverture d'une MC Cybersécurité au LP J. Brel de Lormont : cette ouverture a été décidée après avis de l'IPR de spécialité. La formation des enseignants est prévue.
- Fermeture d'une MC Sûreté des Espaces Ouverts au Public au LP Croiziat de Tarnos car abrogation de la formation au niveau national. Pas de retrait de moyens au LP cette année et ouverture d'une nouvelle formation à la rentrée 2024.
- Question du SNUEP : pourquoi une FCIL qui n'est pas une formation non diplômante ?

Réponse : Cela elle fait partie des ouvertures des nouvelle filière "en tension"

Vote : contre de l'ensemble des orga sauf la CFDT

Poste ATDDFPT à Camblanes et Meynac

Pour le secrétaire général : ce n'est qu'un support ATDDFPT. Actuellement il va accueillir quelqu'un pour le bureau des entreprises mais plus tard il pourrait accueillir un ATDDFPT. Pour la FSU : il aurait été mieux de commencer par un ATDDFPT car il y a des besoins.

Bureau des entreprises (BdE)

- Il y a 84 LP ou LPO à couvrir. Suite à un travail avec les IPR, les DSDEN et la DRAFPIC, il y aura 15 mutualisations de responsables de BdE donc il faut 69 postes. Ils seront répartis en 28 fonctionnaires d'État (9 enseignants et 19 administratifs) et 41 postes GIP. Des commissions départementales de recrutement sont mises en place. 368 candidatures ont été reçues.
- Les admis seront affectés à titre provisoire à la rentrée 2023 et peut-être en affectation définitive à la rentrée 2024.
- Quelle sera la grille salariale pour tous ces personnels affectés sur les besoins des entreprises et venant d'horizons différents ?

Le secrétaire général : il y a la perte de l'ISOE mais elle est compensée et la grille salariale sera gardée. Pour les contractuel.les : négociations avec la Région pour une fourchette de rémunération (la fourchette basse sera indiquée dans la fiche de poste et la fourchette haute sera en négociation pour coller aux profils des différents personnels, dans les grilles GIP existantes).

- Grille salariale pour tous ces personnels affectés sur les bureaux des entreprises et venant d'horizons différents : perte de l'ISOE pour les enseignants mais elle est compensée et la grille salariale sera gardée. Pour les contractuel.les : négociations avec la Région pour une fourchette de rémunération (la fourchette basse sera indiquée dans la fiche de poste et la fourchette haute sera en négociation pour coller aux profils des différents personnels, dans les grilles GIP existantes). L'administration confirme que le salaire ne sera pas le même pour les personnes qui occupent ces postes.

Vote : Contre pour la FSU, UNSA et FO et abstention pour la CFDT

FSU : les bilans des réformes ne sont pas faits. Le LP a subi la réforme en 2018-2019, sans bilan. Il y a une grande souffrance des personnels, les élèves sont en grande difficulté. Personne ici ne connaît la réalité des lycées pro. Il faut du temps dégagé et pas des missions en plus. Le LP est le laboratoire des politiques néolibérales.

FSU : Le pacte représente du travail supplémentaire. Il est mis en place pour compenser notamment les absences institutionnelles et on débouche de ce fait sur la mise en application de ce décret avec de la formations sur le temps des vacances. Cette formation est bien du temps de travail, avec une rémunération indigente.

Bonnes vacances à toutes et à tous

Métiers de conception et de recyclage des batteries : La Nouvelle-Aquitaine prépare une offre de formation rénovée du CAP jusqu'à la licence

La région Nouvelle-Aquitaine veut structurer une offre de formation complète pour la filière batteries, de la conception jusqu'au recyclage. Son projet, lauréat de l'Appel à manifestation d'intérêt AMI CMA (compétences et métiers d'avenir) en juin 2023, a obtenu de l'État une subvention de 10 millions d'euros. Le coût total étant évalué à 19,89 M€. Pour satisfaire rapidement les besoins de ces industriels (de bac-3 à bac+3), susceptibles de créer 1 000 ETP d'ici à 2026, c'est la piste de l'adaptation d'une trentaine de formations existantes qui est privilégiée. Avec dans la boucle Éducation nationale, Afpa, Anfa, Afpi, organismes de formation spécialisés et post-bac.

C'est un des 41 projets lauréats de la troisième vague pour l'AMI CMA (Campus et métiers d'avenir). Le projet Battena, en Nouvelle-Aquitaine, vise à former 25 000 personnes entre 2023 et 2028 dans les métiers de conception et de recyclage des batteries. La fin de la production de véhicules thermiques à l'horizon 2035, couplée à l'objectif de neutralité carbone en 2050, en font une filière d'avenir.

A noter que la région Hauts-de-France, Stellantis et l'UIMM (Medef) Hauts-de-France se sont associés pour faire naître un centre, consacré à la formation aux métiers de la filière des batteries électriques. Il s'agit d'une formation par apprentissage, nous espérons que ça ne sera pas le cas en Nouvelle-Aquitaine !

Carole Grandjean : "La refonte de la carte des formations peut être une opportunité de carrière pour les enseignants"

Carole Grandjean veut "rassurer" les enseignants, pour lesquels "l'évolution de la carte des formations peut constituer une opportunité de carrière", explique-t-elle dans un entretien à AEF info début juin 2023, alors que les syndicats s'inquiètent de suppressions de postes. Pour rénover la carte des formations, les chefs d'établissements, encouragés à se saisir des projets de France 2030, seront accompagnés. La ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels encourage aussi les professeurs à "se saisir du pacte", qui sera finalement sécable pour introduire de la "flexibilité". Elle souhaite aussi que les proviseurs de LP soient mieux formés aux spécificités des lycées pro. Carole Grandjean souligne que cette réforme se place dans la continuité de celle menée en 2018, avec encore "plus de souplesse", tout en "préservant le caractère national des diplômes".

Permis de conduire : les lycées pourront organiser des cours de code, hors du temps scolaire

La possibilité qu'ont les établissements publics et privés d'enseignement primaire et secondaire d'organiser le passage de l'épreuve théorique du permis de conduire (le code), est élargie à sa préparation, selon la [loi visant à faciliter le passage et l'obtention de l'examen du permis de conduire](#) publiée au JO ce 22 juin. En outre, la procédure pour permettre aux lycéens remplissant les conditions requises de passer cette épreuve théorique, "en dehors du temps scolaire, dans les locaux des lycées et Erea", est simplifiée. Ces EPLE pourront aussi, avec l'accord de la collectivité territoriale (via une convention), autoriser l'utilisation de leurs locaux, pendant les périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue, par des entreprises ou des organismes de formation afin d'organiser la préparation et le passage du code.

L'aide de l'État de 500 € au financement du permis de conduire est étendue aux lycéens professionnels

Cinq ans après la mise en place de la loi Avenir Professionnel, les lycéens professionnels "auront eux aussi 500 euros d'aide pour leur permis de conduire", a annoncé la Première ministre, Élisabeth Borne le mardi 20 juin 2023 sur le média en ligne Brut. A noter que les apprentis bénéficient de cette aide depuis la mise en place de la loi de 5 septembre 2018 !

Nouveau local / Nouvelle adresse : SNUEP-FSU BORDEAUX Immeuble Pont d'Aquitaine/ Bureau 111 / 14 rue Cantelaudette/ 33 310 Lormont

Affectations des stagiaires en académie 2023-2024

MERCI DE DIFFUSER A TOUS LES STAGIAIRES DE VOTRE ETABLISSEMENT !

■ Selon le calendrier transmis par le Ministère, les résultats seront communiqués en quatre vagues, les 28 juin, 3 juillet, 5 juillet et 7 juillet ([voir le calendrier](#)).

■ Après l'affectation interacadémique, les stagiaires 2023-2024 doivent faire des vœux à l'intérieur de leur académie. La saisie des vœux se fait exclusivement sur le serveur dédié, accessible par le serveur SIAL entre **le 10 juillet 8h00 et le 11 juillet 12h00**.

- Affectation à partir du 12 Juillet jusqu'au 17 Juillet suivant es disciplines.
- La rentrée se fera à partir du 29 Aout en visio et les 30 et 3 Aout en présentiel sur les sites INSPE (Bourran Merignac / Bordeaux Caudéran)

■ **Informations très importantes sur le site du Rectorat de Bordeaux :** <https://www.ac-bordeaux.fr/affectation-stagiaires-2^d-degre-public>

■ Les militants du SNUEP-FSU du secteur sont disponibles pour répondre à vos questions, vous accompagner et conseiller pour ta stratégie pour formuler les vœux et vous expliquer comment la rentrée et l'année de stagiaire va se passer :

- snuepaquitaine@gmail.com
- Jérôme :06 16 35 78 85

En 30 ans, les gouvernements "n'ont rien entrepris pour rendre l' école plus juste" (Observatoire des inégalités)

En France, "les résultats des élèves sont liés en partie, dès le plus jeune âge, au milieu social de leurs parents", indique l'Observatoire des inégalités dans son rapport annuel, le 8 juin 2023. Et, par la suite, les écarts "se creusent encore", le collège constituant un "point de bascule", où les enfants défavorisés "décrochent et attendent l'âge de fin de la scolarité obligatoire". Toutefois, ces écarts auraient encore "une tout autre ampleur sans service public de l'éducation". Autre constat : les enfants d'immigrés "réussissent mieux que les enfants dont les parents sont nés en France".

"Un enseignement très académique qui laisse peu de place à la pratique, une compétition exacerbée et un apprentissage précoce de la lecture favorisent les enfants de diplômés dès les petites classes", souligne le rapport annuel de l'Observatoire des inégalités, publié le 8 juin 2023.

L'école française "ne réduit pas assez les inégalités entre les catégories sociales", pour l'association, qui pointe "les gouvernements successifs qui, depuis 30 ans, n'ont rien entrepris de majeur pour rendre l'école plus juste". Avant d'ajouter : "Chaque proposition de réforme est combattue à droite comme à gauche par les conservateurs de l'élitisme français. Les gouvernements successifs ont toujours plié devant eux".

Adhésion 2023-2024, c'est parti !

Le SNUEP, avec la FSU, la force collective pour la défense des personnels, du métier et du système éducatif !

Se syndiquer au SNUEP-FSU, syndiquer de nouveaux collègues, **c'est se donner les forces collectives** dont notre profession a besoin pour revaloriser tous les aspects de notre métier, nos carrières, nos salaires et pour l'amélioration des conditions d'études de nos élèves.

Adhérez et faites adhérer !

